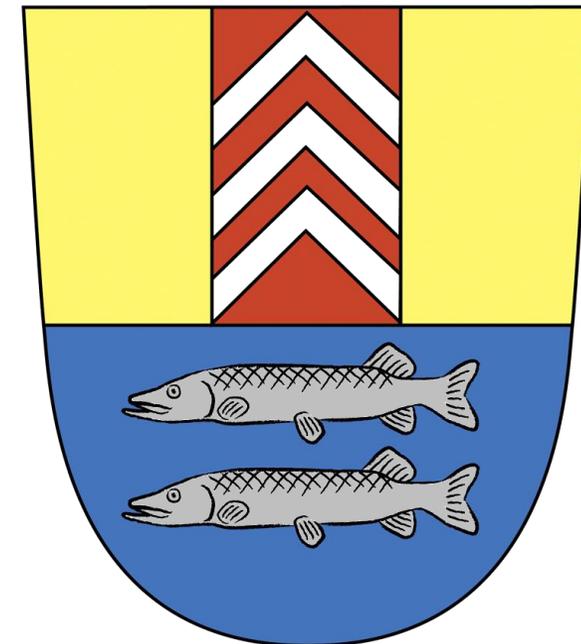


# PLAN DE STATIONNEMENT



# PRESENTATION

# SOMMAIRE

- >>> Préambule
- >>> Objectif
- >>> Ce qui change
  - >>> Les zones (secteurs sur plans)
  - >>> Les durées (par rue)
- >>> La signalisation
- >>> Ce qui ne change pas
- >>> Vignette (s)
- >>> Questions



La commune compte au total ~1200 places de stationnement, tous types confondus

(Y compris parking CFF géré par la commune)

14 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite

7 places à louer pour des gros véhicules  
(type camion)

>>> **~220 cases sans régime** -> « Stationnement libre »

## Remarques:

>>> Parking Migros est sur domaine privé

>>> Parking Rue de Soleure 6d (devant le magasin Volg) est sur le domaine public



Actuellement, de nombreuses cases sont de couleur blanche. Si elles ne sont pas munies d'un signal sanctionné par un arrêté de circulation, elles ne sont pas limitées dans le temps.

Des cases blanches supplémentaires ont été marquées dans le but de créer des obstacles pour la modération de trafic en zone 30.



- >>> Certaines places publiques ont été utilisées pour un usage privé;
- >>> Certaines places sont occupées sans mouvement.  
(cas constatés allant jusqu'à + 1 an)



But de l'arrêté:

1. Assurer une meilleure rotation sur les cases publiques
2. Uniformiser au maximum les temps de stationnement sur l'entier de la commune
3. Garder un attrait touristique (par ex. 4heures non payantes)
4. Ne plus permettre un stationnement illimité gratuit



# CE QUI CHANGE

L'entier des places de stationnement publiques sera limité dans le temps.  
Il ne sera ainsi plus possible de rester indéfiniment sur une place, à moins de disposer d'une vignette.

En principe, durée maximale de stationnement: 30 jours avec vignette.  
(Ex: Une personne malade annonce son incapacité à déplacer son véhicule)

Les places blanches ne seront pas payantes, mais le disque de stationnement sera obligatoire derrière le pare-brise.

A ce propos, il sera mis en place une signalisation adéquate.

Sur la plupart des places de stationnement et parkings, libre de 18h00 à 08h00, y compris les dimanches et jours fériés. (Sauf cas particuliers)

Des facilités de parcage seront à disposition sous forme de carte de stationnement (système des vignettes revu), ainsi qu'une carte de stationnement pour des durées limitées en heures ou en jours.

Il est également prévu des cartes de stationnement pour les entreprises.



## 2 TYPES DE ZONE

### Une zone «Village», la **Z1**

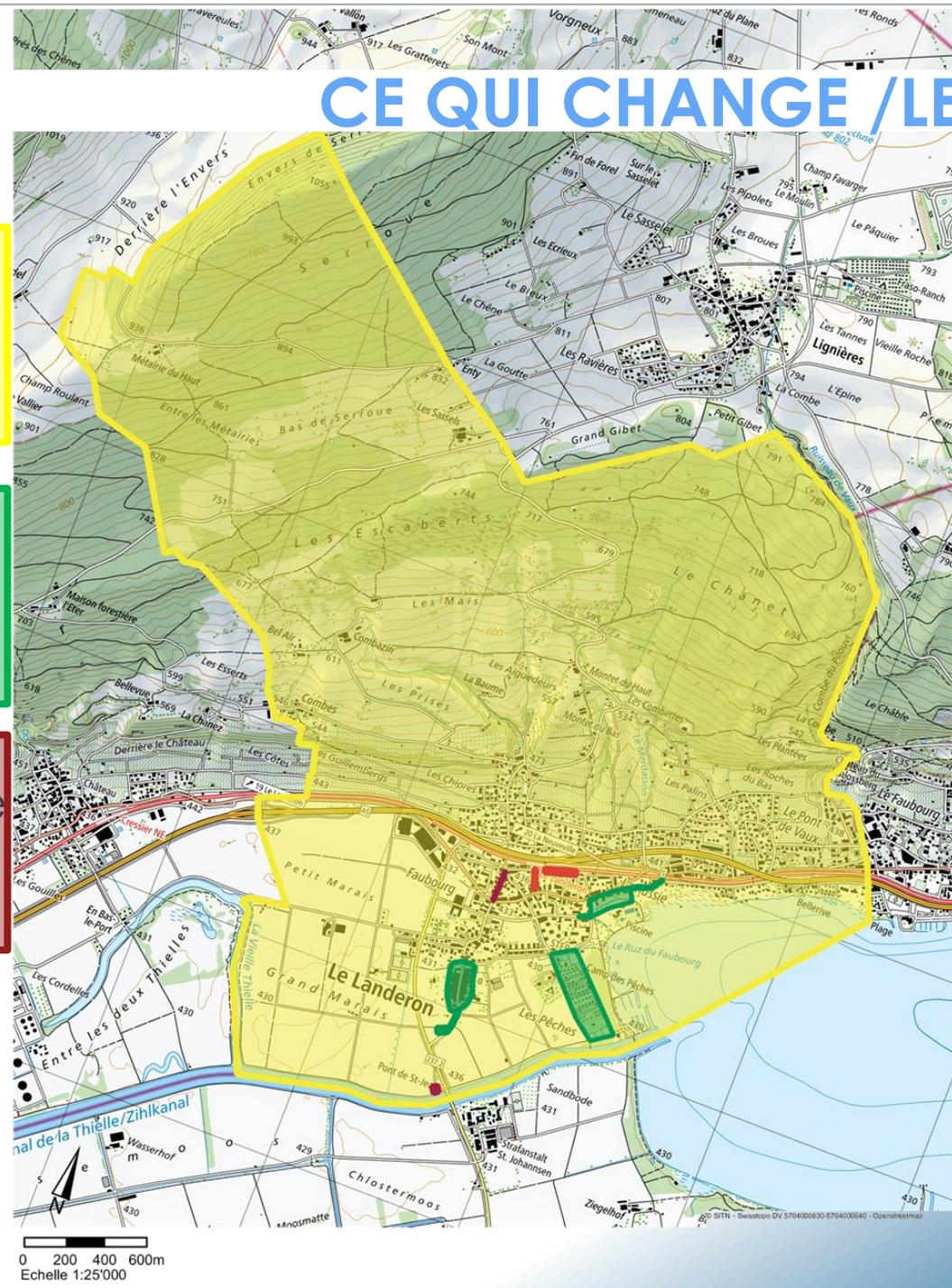
En principe, l'entier des places de stationnement sanctionnées sur DPU

### Une zone «Touristique», la **Z2** (E)

Les principaux secteurs fréquentés par le tourisme

En rouge, les secteurs où les vignettes ne sont pas valables

## CE QUI CHANGE / LES ZONES



# CE QUI CHANGE / LES ZONES

## □ SECTEUR CENTRE 1

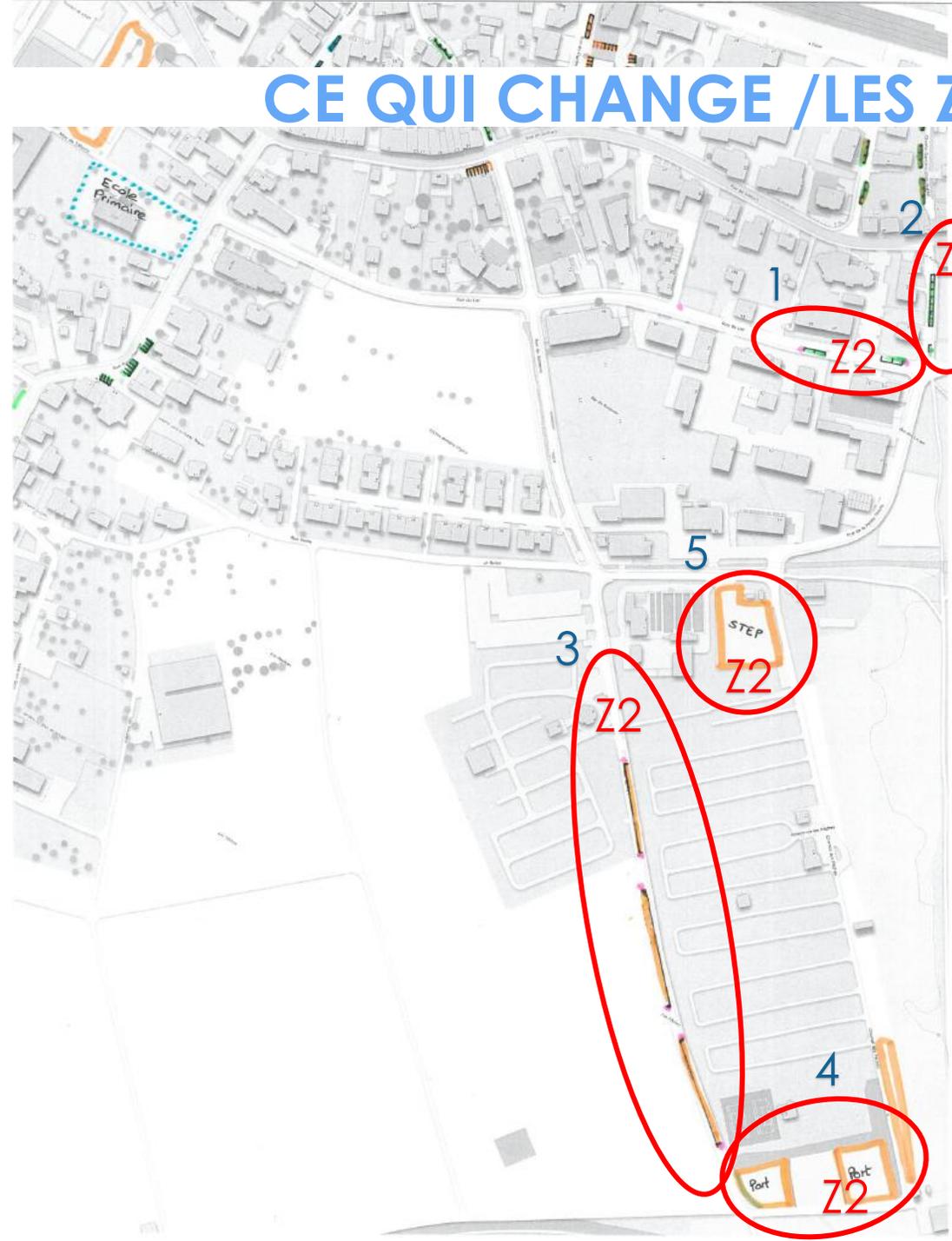
1. Cimetière
2. Citadelle
3. Condémines
4. Faubourg, place du
5. Flamands
6. Russie (Derrière-chez-Plattet)



# CE QUI CHANGE / LES ZONES

## □ SECTEUR LAC (Sud)

1. Lac
2. Petite-Thielle
3. Port, rue
4. Port, parkings
5. STEP



# CE QUI CHANGE / LES ZONES

## □ SECTEUR BOURG

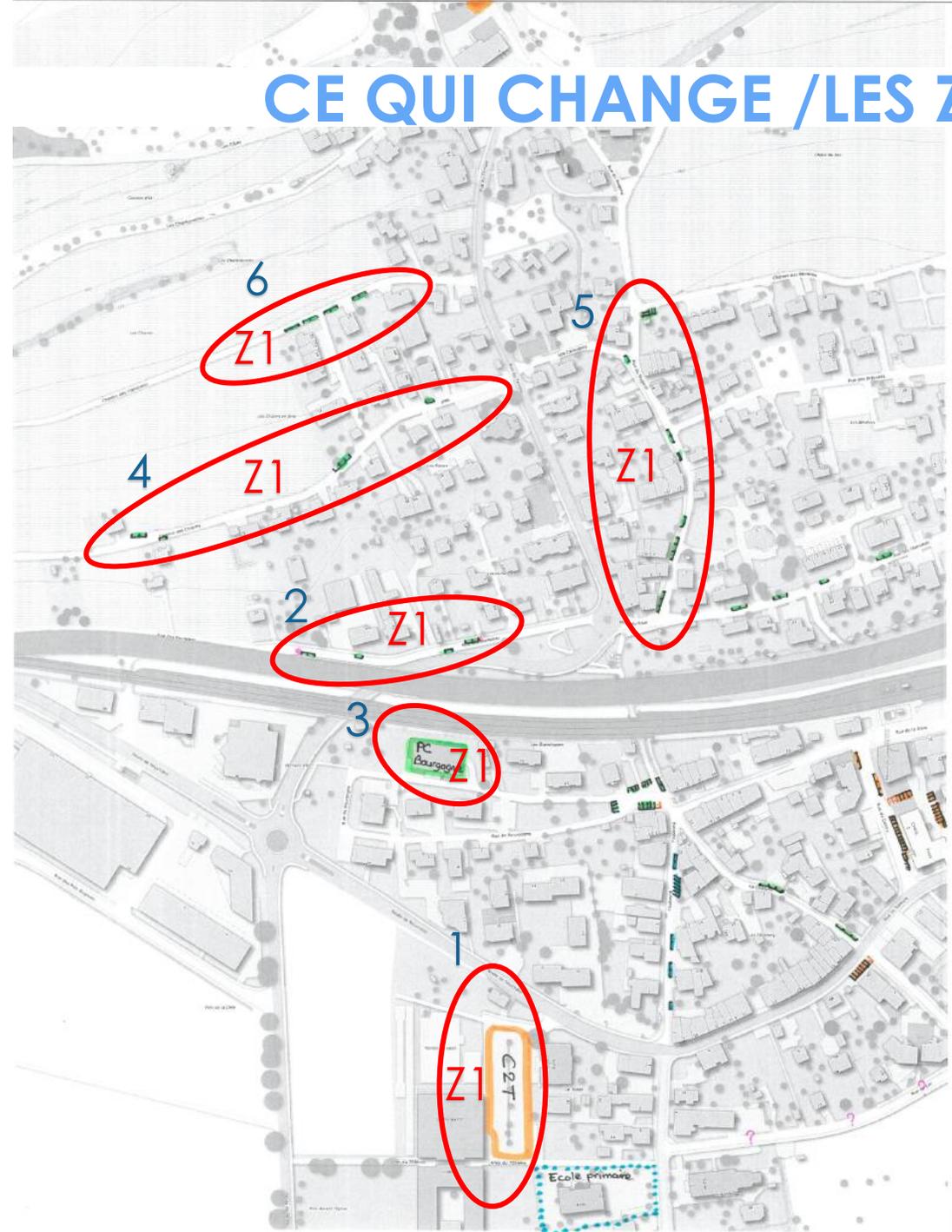
1. Saint-Maurice
2. Rue de la Croix
3. Rue des Granges
4. Ville Nord
5. Ville Sud
6. Ville Sud, Portette  
(parking en chaille + terrain herbeux)



# CE QUI CHANGE / LES ZONES

## □ SECTEUR NORD OUEST

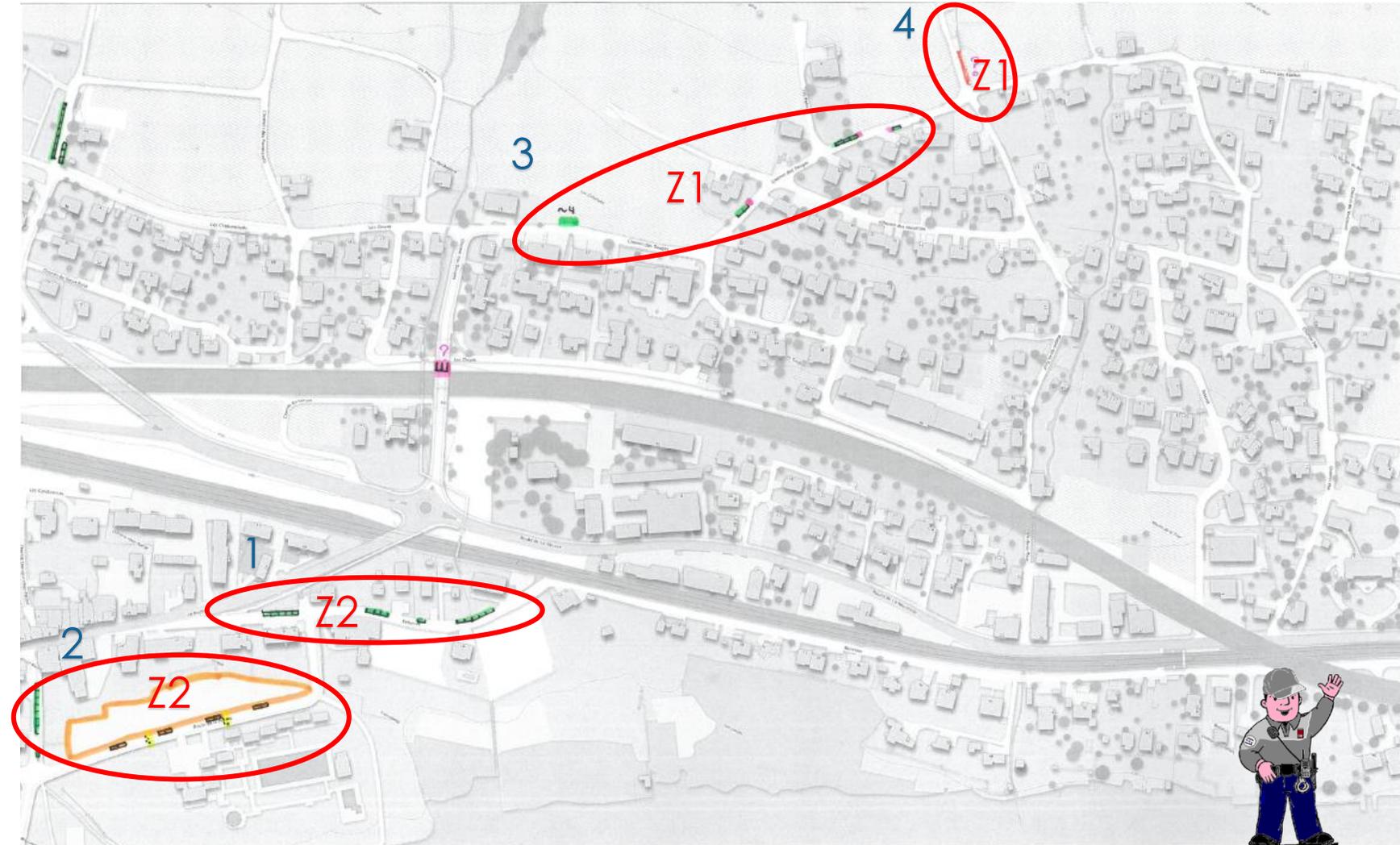
1. Allée du 700<sup>e</sup>, parking C2T
2. Bornelets
3. Bourgogne (Abris PC)
4. Chipres
5. Nugerol
6. Vignolants



# CE QUI CHANGE / LES ZONES

## □ SECTEUR CENTRE 2

1. Bellerive
2. Piscine
3. Les Sauges
4. Les Vernets



# CE QUI CHANGE / LES ZONES

## □ SECTEUR EST

1. Jura

2. Pont-de-Vaux



# CE QUI CHANGE / LES DUREES

Les parkings suivants seront sanctionnés, et/ou limités dans le temps, ou modifiés:

## - Cimetière

>>> Sanctionné: Disque, 4h max, tous les jours de 08h00 à 18h00, sauf di. et jours fériés

## - Portette (parking en chaille au Sud du Bourg)

>>> Sanctionné: Disque, 4h max, tous les jours de 08h00 à 18h00, Y COMPRIS di. et jours fériés

## - Eglise catholique, places au Nord

>>> Sanctionné: Disque, 2h max, tous les jours de 08h00 à 18h00, Y COMPRIS di. et jours fériés

## - Allée du 700<sup>e</sup>, parking C2T

>>> Durée: Disque, 4h max, du lu. au ve. de 08h00 à 18h00

## - St-Jean, pont (contrebas)

>>> Durée: Disque, 2h max, tous les jours de 08h00 à 18h00, Y COMPRIS di. et jours fériés

## - Vernets Sud, 2 places

>>> Durée: Disque, 4h max, tous les jours de 08h00 à 18h00, sauf di. et jours fériés

\*Sur demande, cette place peut être réservée durant certaines périodes pour les travaux viticoles du secteur.



## Les places de parc suivantes seront sanctionnées, et/ou limitées dans le temps, ou modifiées:

*Par ordre alphabétique*

- >>> Rue des Bornelets
- >>> Les Carougets
- >>> Chemin des Chipres
- >>> La Citadelle
- >>> Les Condémines



## Les places de parc suivantes seront sanctionnées, et/ou limitées dans le temps, ou modifiées:

*Par ordre alphabétique*

- >>> Rue de la Croix
- >>> Derrière-chez-Plattet
- >>> Rue du Faubourg
- >>> Rue des Flamands
- >>> Rue des Granges
- >>> Rue du Jura



### Les places de parc suivantes seront sanctionnées, et/ou limitées dans le temps, ou modifiées:

*Par ordre alphabétique*

- >>> Rue de Nugerol
- >>> Rue du Pont-de-Vaux
- >>> Pont-du-Four
- >>> Rue des Prés Bugnons
- >>> Rue Saint-Maurice
- >>> Chemin des Sauges
- >>> Chemin du Vieux-Puit
- >>> Chemin des Vignolants



### Les places de parc suivantes seront sanctionnées, et/ou limitées dans le temps, ou modifiées:

*Par ordre alphabétique*

- >>> Chemin de Bellerive
- >>> Rue du Lac, extrémité Est côté piscine
- >>> Rue de la Petite-Thielle



# LA SIGNALISATION

**!!! ATTENTION !!!**

- Il s'agit d'un signal de zone.

Toutes les cases comprises dans la zone, soit jusqu'à ce qu'un signal de « fin de zone » soit croisé, sont sous le régime indiqué par le signal d'entrée de zone.



## FIN DE ZONE



# LA SIGNALISATION

Il ne s'agit pas d'une zone.

Ces panneaux seront visibles depuis les cases concernées.



# CE QUI NE CHANGE PAS

>>> Les parkings soumis au paiement à l'horodateur (excepté la vignette)

>>> Les zones bleues

>>> Parking de la place de la Gare

>>> Parkings du Bourg Nord et Sud (excepté la vignette)

>>> Place 15 minutes de la rue du Centre



# VIGNETTE (S)

La «zone» détermine les secteurs où l'utilisateur peut se stationner sans avoir à mettre le disque ou payer à l'horodateur.

Les zones ont été définies comme suit:

- Z1 = Zone «Village»

>>> De façon générale, regroupe toutes les places non concernées par la Z2

-Z2 = Zone touristique

>>> PISCINE, PORT, STEP, BOURG

-Z2E = Zone touristique \*estivale

Pour chaque secteur ou place de stationnement, la vignette correspondante sera indiquée sur la signalisation verticale des places concernées.

**\*Estivale: Prix unique, sans prorata pour la période du 01 mai au 30 septembre**



## VIGNETTE (S)

La Z2 et la Z2E couvrent le même secteur. La Z2 est cependant valable durant toute l'année.

La Z1 ne donne pas accès au secteur de la Z2 et inversement. Il est possible de cumuler les 2 zones, ou alors de n'acheter qu'une zone et de faire usage du disque de stationnement ou payer à l'horodateur dans l'autre zone en se conformant aux indications du signal.

Les vignettes Z1 et Z2 sont vendues à l'année, au prorata par trimestre selon la période de l'achat. Il n'y a pas de rabais lorsque la vignette n'est pas utilisée jusqu'à la fin de l'année, et il n'est pas non plus prévu de remboursement.

La vignette ne garantit pas une place libre!

Plaques interchangeable ok, mais seul un véhicule à la fois peut faire usage de la carte.

**Seuls les véhicules munis de leurs plaques d'immatriculation sont autorisés à stationner sur la voie publique.**



# VIGNETTE (S)

Prix:

Habitant/entreprises locales

240.-/an /zone

(20.-/mois)

Externe

300.-/an/zone

(25.-/mois)

Vignette estivale (Z2\_E)

Prix unique: 150.-



Exemples:

## VIGNETTE (S)

Achat de la carte en février:

Type de vignette		Externe
Z1	CHF 240.00	CHF 300.00
Z2	CHF 240.00	CHF 300.00
Z1+Z2	CHF 480.00	CHF 600.00
<b>Z2E</b> (Valable uniquement dès 01 mai)	<b>CHF 150.00</b>	<b>CHF 150.00</b>
Z1+Z2E	CHF 390.00	CHF 450.00

Achat de la carte en mai:

Type de vignette		Externe
Z1	CHF 180.00	CHF 225.00
Z2	CHF 180.00	CHF 225.00
Z1+Z2	CHF 360.00	CHF 450.00
<b>Z2E</b> (Valable uniquement jusqu'au 30.09)	<b>CHF 150.00</b>	<b>CHF 150.00</b>
Z1+Z2E	CHF 330.00	CHF 375.00



Pour obtenir les vignettes valables à l'année, il faut se rendre au guichet de l'administration muni du permis de circulation du/des véhicule(s) correspondants

